

François Fillon et Roselyne Bachelot ont annoncé l'ordre de priorité des personnes qui seront invitées à se faire vacciner au cours d'un point presse commun le 24 septembre 2009 à Matignon, sous réserve des autorisations de mise sur le marché à venir. C'est après obtention de ces autorisations que la campagne de vaccination débutera, probablement autour de la mi-octobre. La stratégie vaccinale arrêtée s'appuie sur les recommandations du HCSP (Haut conseil de santé publique), rendues le 7 septembre dernier. Le Premier ministre a précisé que les indications préconisées lors des autorisations de mise sur le marché (AMM) pour chaque vaccin seront "strictement" respectées. "Tous les Français sont sur la liste", a déclaré Roselyne Bachelot. Mais la stratégie vaccinale vise à donner une protection maximale le plus tôt possible à certaines populations dans le souci de :

- protéger les personnes identifiées comme vulnérables par le Haut conseil, c'est-à-dire susceptibles de développer des complications pour cette grippe ;
- protéger les personnels de santé, médico-sociaux et de secours. Objectif : éviter qu'ils contaminent les patients dont ils ont la charge mais également préserver les capacités de prise en charge du secteur sanitaire et médico-social.

Personnes invitées à se faire vacciner par ordre de priorité (sous réserve des autorisations de mise sur le marché à venir)	
1.	Personnels de santé de réanimation néonatale et pédiatrique
2.	Personnels médical, paramédical et aide-soignant des établissements de santé ainsi que médecins et infirmiers du secteur ambulatoire exposés à des patients grippés ou en contact avec des patients porteurs de facteurs de risque
3.	Femmes enceintes (à partir du 2nd trimestre)
4.	Entourage des nourrissons de moins de 6 mois (famille et personnes assurant la garde de ces nourrissons)
5.	Professionnels chargés de l'accueil de la petite enfance (jusqu'à 3 ans)
6.	Nourrissons âgés de 6-23 mois révolus avec des facteurs de risque (atteints de pathologies chroniques sévères)
7.	Sujets âgés de 2 à 64 ans avec facteurs de risque
8.	Autres professionnels de santé, professionnels de secours et transporteurs sanitaires
9.	Nourrissons de 6-23 mois révolus sans facteur de risque
10.	Personnels d'accueil des pharmacies
11.	Personnels des établissements médico-sociaux
12.	Plus de 65 ans avec facteurs de risque
13.	2-18 ans sans facteur de risque
14.	Plus de 18 ans sans facteur de risque

"Je veux rappeler que la vaccination n'est pas obligatoire. Mais je fais appel à la responsabilité de chacun, et notamment, parce que c'est le plus important, à celle des personnels de santé. Nous avons besoin d'eux pour protéger l'ensemble des Français, nous avons donc besoin, naturellement, qu'ils soient vaccinés", a déclaré François Fillon.

La vaccination sera proposée à tout Français souhaitant se faire vacciner. 94 millions de doses de vaccin ont été commandées. À la mi-octobre, 1 à 1,2 million de doses seront disponibles. La campagne de vaccination se fera "au fur et à mesure de l'arrivée des vaccins", a expliqué François Fillon.

Le Gouvernement a décidé que le tiers-payant sera intégral –c'est-à-dire sans aucune avance de frais– afin de permettre l'accès de la vaccination au plus grand nombre. "Les organismes complémentaires seront amenés à couvrir l'équivalent du ticket modérateur selon des modalités définies dans le cadre du PLFSS", comme l'a rappelé Roselyne Bachelot lors de son audition devant la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, le 6 septembre.

Une ou deux injections ?

Le schéma vaccinal envisagé aujourd'hui est de deux injections espacées de 21 jours. Toutefois, l'Agence européenne du médicament (Ema) pourrait retenir un schéma à une injection pour certaines catégories de population. Les AMM qui seront délivrées, probablement avant mi-octobre, par les autorités sanitaires européennes, apporteront des précisions en ce domaine.